

BREVET D'INITIATION AÉRONAUTIQUE

1. Cadre général

Le Brevet d'Initiation Aéronautique est un diplôme à part pour l'Education Nationale. Il n'a pas véritablement d'équivalent.

Il est en effet à la jonction de l'Education et du monde de l'aviation et de l'espace ; un pont entre passion et raison, savoir et pratique, professionnel et amateur, civil et militaire. Son histoire ancienne et prestigieuse démontre sa valeur et son intérêt.

La France est un grand pays d'aéronautique et le BIA est un formidable vecteur de découverte qui permet aux candidats de mettre en avant des compétences et des savoirs avec enthousiasme et rigueur. L'inspection générale des Sciences et Technique de l'Ingénieur a la chance d'être en charge pour l'Education Nationale de ce diplôme.

Le BIA est mis en œuvre en pleine coordination avec la Direction Générale de l'Aviation Civile et le Conseil National des Fédérations Aéronautiques et Sportives. Ce site a pour but de montrer la cohérence de cette initiation à la culture scientifique et technique de l'aéronautique et du spatial. Qu'il serve à toutes et à tous.

2. A saint Joseph

❖ Inscriptions

L'inscription au BIA n'est possible qu'à partir de la 4^e ou de la 3^e car les programmes de physique sont trop élaborés pour des élèves plus jeunes et les lycéens ont cours le mercredi après-midi.

Il y a une pré-inscription au sein de l'établissement puis la confirmation se fait lors d'une réunion d'information à l'aérodrome du Breuil dans le courant du mois de septembre. C'est à ce moment que le covoiturage se met en place.

❖ Formation

La formation n'est pas dispensée par les enseignants de Saint Joseph, mais par des personnes extérieures à l'établissement : professionnels à la retraite ou enseignants d'établissements de Blois.

La formation a lieu le mercredi après-midi (14h-17h) à l'aérodrome du Breuil d'octobre à avril.

Il est demandé aux élèves un travail sérieux et assidu pour acquérir les notions importantes du domaine de l'aéronautique

❖ Examen

Les élèves qui suivent la formation sont invités par leurs formateurs et par l'administration de St Joseph à procéder aux formalités d'inscription à l'examen qui a généralement lieu un mercredi après-midi au début du mois de juin.

St Joseph n'est en général pas centre d'examen, les élèves sont informés par convocation des modalités (lieu, horaires, option) de l'examen.

3. En résumé

En ce qui concerne le BIA, le Collège St Joseph n'est ni le centre d'enseignement ni le centre d'examen, mais uniquement prescripteur et facilitateur de la formation pour laquelle les élèves doivent être autonomes.